

MÉLANGES

L'Enquête pour la statistique industrielle à Marseille de 1839 à 1852

Pour quels motifs, les documents officiels sur la situation industrielle de Marseille sont-ils si rares pour les années 1847 et 1848 ?

Il est certain que les bouleversements politiques de 1848 expliquent qu'on ne se soit pas attardé aux relevés statistiques de 1847 ; par ailleurs, le choléra qui atteint Marseille en août 1849, a sans nul doute changé l'orientation des investigations officielles ; mais le silence des archives est surtout dû, ce me semble, aux grandes enquêtes de la Statistique générale de la France.

Le 17 septembre 1839, Cunin-Gridaine, ministre des Travaux Publics, de l'Agriculture et du Commerce, ouvrait une nouvelle étape : « Après avoir terminé la partie agricole de la Statistique générale de la France, il reste encore à remplir une tâche non moins importante et presque aussi difficile : c'est d'exécuter la statistique de la production industrielle » (1). Cela n'empêche du reste pas le même ministre de harceler

(1) Cette circulaire ministérielle est insérée dans la Statistique de la France, t. x, *Industrie*, I, préface, p. xviii. On la trouve également dans la liasse M¹² 23 des Archives départementales des Bouches-du-Rhône abrégées dans cet article A.d.M.

La série M¹² des Archives départementales, intitulée Statistiques, contient, dans ses premiers dossiers, les documents qui ont servi à la rédaction de la Statistique de C. de Villeneuve-Bargemon.

les préfets, les priant de faire exécuter, corriger ou encore préciser les tableaux annuels et périodiques, destinés à la continuation de la statistique de l'Agriculture (2) ou de l'Assistance publique (3).

Tâche importante, délicate surtout, que l'élaboration de cette statistique industrielle ! La circulaire ministérielle délimitait nettement les bases de la recherche :

- « ... 5° Ne tenir compte toutefois que des établissements qui occupent habituellement une vingtaine d'ouvriers, excluant les autres comme rentrant dans la classe des Arts et Métiers.
- 10° Rédiger pour chaque établissement un bulletin conforme au modèle ci-joint.
- 15° M'adresser le plus tôt possible la collection des bulletins complète et sans lacune » (1).

L'application de ces trois règles allait rencontrer pas mal d'obstacles..

Conformément à la première de ces prescriptions, on se borna, en 1840 et en 1841, à ne dénombrer que les établissements occupant ordinairement au moins une vingtaine d'ouvriers. Pour le département des Bouches-du-Rhône qui prétendait — timidement, il est vrai (4) — « occuper un rang assez distingué parmi les départements industriels

(2) Minute de la réponse au ministre de l'Agriculture et du Commerce sur les jachères et les pâtis, 26 octobre 1839, A.d.M. M¹² 17.

Le 7 octobre 1841, envoi d'un tableau des renseignements statistiques sur la production, la consommation et le prix des bestiaux de toute espèce, dans le département des Bouches-du-Rhône, au 1^{er} juillet 1841.

Le 16 mars 1842, le ministère demanda au préfet neuf tableaux sur la situation agricole du département, A.d.M. M¹² 24.

Ces exemples montrent bien que, parallèlement, l'enquête agricole se poursuit. Voir la Statistique de France, *Agriculture*, t. xv et v, publiés sous la date 1840-1841.

(3) Circulaire ministérielle du 31 décembre 1839, demandant les tableaux annuels et périodiques de la Statistique de France. Il s'agit de : 1° Mouvement et situation financière des enfants trouvés ; 2° Mouvement des prisons ; 3° des hôpitaux et hospices ; 4° des bureaux de bienfaisance ; 5° des aliénés ; 6° de la population du département ; 7° de la population des villes... ; 8° des monts-de-piété ; 9° des faillites ; 10° consommations principales... avec leurs prix moyens ; 11° salaires des professions principales ; 12° Mouvements de la navigation sur les fleuves et rivières.

Le lendemain, 1^{er} janvier 1840, le ministre demande deux tableaux relatifs aux élections. Dans une seconde lettre du même jour, autres questions : les chiffres de la mortalité furent-ils extraordinaires ? Quelles en furent les causes principales ?

On retrouve les mêmes circulaires, les mêmes tableaux à établir pour les années suivantes aux A.d.M. M¹² 23.

(4) « Le département des B.-du-Rh. ne peut prétendre à occuper un rang distingué dans une exposition des produits de l'industrie française... Pendant longtemps il n'a possédé qu'un petit nombre d'industries spéciales, telles que celles des soudes et des savons.

« Aujourd'hui cependant l'on a compris que la position de Marseille pourrait lui donner, pour l'exportation de ses fabriques, des facilités... Des tentatives ont été faites, des établissements ont été créés. » Rapport du Jury local au Préfet, 9 mars 1839. A.d.M. M¹⁴ 225.

de la France » (5), on compta, en tout et pour tout, de 60 à 70 établissements de ce genre (6). On aboutissait vraiment à une opération d'escamotage : la savonnerie marseillaise, fière de ses 40 fabriques et de leur production estimée à plus de 30 millions, se trouvait réduite à 8 établissements produisant pour une valeur brute de 10 à 12 millions de francs ; la même amputation atteignait « les autres industries, telles que les tanneries, fabriques de soude, etc... » (7).

Selon la deuxième prescription, les fabricants devaient rédiger, pour chaque manufacture, un bulletin dans lequel ils déclaraient la quantité et la valeur des matières premières, la quantité et la valeur de la production annuelle, le nombre des machines, des ouvriers et de leurs salaires. La réaction des fabricants des Bouches-du-Rhône dut être sensiblement la même que dans le reste du royaume. Le 7 mai 1840, le maire de Gémenos fait part au préfet du refus de la papeterie Ancey et C^{ie} de donner les renseignements nécessaires (8) ; le 9 juin, le maire de Marseille fait remarquer à son tour « que 41 fabricants seulement (sur 47) ont répondu aux questions posées ; les autres ont refusé ou concernent des personnes qui n'exercent plus » (9). En

(5) Rapport sur les produits de l'industrie des B.-du-Rh., envoyés pour l'exposition publique, à M. le Préfet des B.-du-Rh., le 19 mars 1834. A.d.M. M¹⁴ 226. Ce rapport a été publié dans le 3^e t. des *Annales des Sciences et de l'Industrie du Midi de la France*, par la Société de Statistique de Marseille, nos 9 et 10, septembre-octobre 1832.

(6) A parcourir le dossier M¹² 23 des A.d.M., on s'aperçoit que la première démarche du préfet consista à demander au directeur des Contributions directes de Marseille la liste des principaux manufacturiers du département.

Le directeur des Contributions directes avait donc dressé, à la date du 7 février 1840, un « Etat des manufacturiers, entrepreneurs et fabricants du département des B.-du-Rh., qui occupent 20 ouvriers et plus », A.d.M. M¹⁴ 44. Ce premier état mentionnait 59 manufactures exploitées par 58 fabricants, les communes où étaient situés les établissements, leur valeur locative et le montant du droit de la patente.

A l'aide de cette liste, la préfecture établit les 59 bulletins individuels et les envoya aux maires du 1^{er} arrondissement et aux sous-préfets, avec prière de compléter.

Le 12 juillet 1841, une circulaire ministérielle demandait de compléter le travail « d'ici deux mois, soit en exécutant les bulletins d'arrondissement, qui resteraient à faire, soit en recherchant les établissements qui auraient échappé à vos premières enquêtes », A.d.M. M¹² 23.

On reprit le même processus. Le 3 décembre 1841, le directeur des Contributions directes ajoute 7 établissements à son état du 7 février 1840. Pour Marseille, il note : « Renard Dejouvain, raffinerie de soufre, établissement formé depuis mars 1840 ». Par contre, certains ateliers ont dû fermer : le fabricant d'huile de lin, Michel Laurent, de Marseille, a cessé.

(7) Minute de la lettre du préfet au directeur des Contributions directes de Marseille, le 12 octobre 1843, A.d.M. M¹² 23.

(8) Par le même courrier, le maire de Gémenos envoie « le document rempli par le gérant de la fabrique de MM. Rozan à Gémenos », A.d.D. M¹² 23.

(9) « Parmi les bulletins non remplis, continue le maire, je trouve celui de M. le marquis de Forblin-Janson ; ce monsieur est absent et les commis qui font aller sa fabrique ont répondu qu'en l'absence de M. de Forblin il leur était impossible de fournir le moindre renseignement.

M. Rozan a répondu que sa verrerie de Peypin était fermée depuis plusieurs mois, il ne pouvait répondre à la demande qui lui était faite et que c'était la troisième fois qu'on lui présentait cet état », A.d.M. M¹² 23.

En ce qui concerne ce dernier, le maire de Peypin avait déjà répondu au préfet, le 19 avril 1840 : « La verrerie de MM. Rozan oncle et fils, dans ce

somme, constate la préface de la Statistique Industrielle, l'enquête souleva tant « de préventions publiques, à cause du recensement des matières imposables... ordonné par le ministre des finances, M. Humann » qu'on dut l'interrompre au bout de 18 mois, pour ne la reprendre qu'en 1845 (10).

Interruption plus tardive et moins longue en vérité ! Une circulaire du 12 juillet 1841 montre que le ministre poursuit son œuvre : « Le travail de dépouillement et d'élucidation des documents, qui doivent former la statistique de l'industrie du royaume, étant sur le point de commencer, il est vivement à désirer que vos investigations sur ce sujet important soient complétées d'ici à deux mois, soit en exécutant les bulletins d'arrondissement qui resteraient à faire, soit en recherchant les établissements, qui auraient échappé à vos premières enquêtes » (11). Par contre, dès le 6 octobre 1843, un nouveau départ était donné par le ministre : « J'ai l'honneur de vous adresser les bulletins de la statistique industrielle de votre département, afin de les compléter et de les réviser soigneusement... Il est essentiel qu'aucun établissement industriel ne soit omis, lorsqu'il emploie une vingtaine d'ouvriers, et même, quand il resterait au-dessous de ce nombre, si d'ailleurs la nature de ses produits ou quelque autre circonstance lui donnait une importance assez grande pour le faire sortir de la catégorie des Arts et Métiers » (12).

Cette dernière latitude n'était pas nouvelle : le ministre l'avait formulée, presque dans les mêmes termes, le 8 avril 1840. Est-ce par souci de parer au plus pressé (13) ? Est-ce par pure inadvertance ou par crainte de devoir reprendre l'enquête à ses débuts ? On n'y avait pas prêté attention à Marseille, bien qu'elle autorisât une plus large repré-

moment, se trouve en four mort, et elle ne recommencera à travailler que vers la fin de l'automne... Les verreries de Saint-Louis ou de Gémenos sont toutes deux en activité et les personnes qui pourraient me donner les renseignements nécessaires sulvent les manufactures en activité ». A.d.M. M¹² 23.

A la suite de cette lettre, le préfet fit demander aux Rozan les renseignements voulus, par le maire de Marseille. Voir les deux minutes des lettres du 22 avril et du 4 mai 1840, A.d.M. M¹² 23.

Ajoutons que le verrier Rozan était coutumier du fait : jamais, il ne s'était prêté de bonne grâce à une enquête ! Le 9 décembre 1825, le préfet de Villeneuve-Bargemon écrivait à son sujet : « On fait à Gémenos des verres à vitre dits de Bohême et des cristaux ; cet établissement occupe 40 familles... Le propriétaire de cet établissement, l'un des plus beaux et des plus intéressants du département, s'est presque (barré : toujours) refusé à donner la moindre note sur une industrie qu'il a créée dans cette contrée, qui alimente les magasins de Marseille et fournit à l'exportation pour l'Italie. Mais l'industrie à ses petits mystères et le fabricant avait intérêt de vendre ses cristaux sous le nom de quelque autre fabrique de l'intérieur dont la réputation était déjà établie ». Minute de la lettre du Préfet au Ministre de l'Intérieur, A.d.M. M¹⁴ 12.

(10) Statistique générale de la France, t. x, *Industrie*, p. XXV.

(11) A.d.M. M¹² 23.

(12) *Ibid.*

(13) Le ministre demandait en effet « de hâter l'exécution et l'envoi des tableaux de la statistique industrielle de votre département, demandés par la circulaire du 17 septembre dernier ». Est-ce l'empressement de répondre au désir du ministre ? Il semble qu'on n'ait pas pris garde au paragraphe suivant : « Il importe d'y comprendre les établissements, qui sans avoir une vingtaine d'ouvriers, mériteraient par leur nature et les espérances qu'ils peuvent donner, de figurer dans cet inventaire de notre industrie manufacturière ». A.d.M. M¹² 23.

sentation de l'Industrie. Cette fois, elle produisait un effet que le préfet des Bouches-du-Rhône traduit de manières bien différentes. Le 12 octobre 1843, il inflige un blâme sévère au directeur des Contributions directes : « J'avais bien remarqué que la liste que vous m'aviez adressée (en 1840) était incomplète... En effet, M. le Directeur, il est facile de s'apercevoir en comparant le relevé que vous m'aviez envoyé à celui existant dans l'Annuaire de Marseille, par exemple, que de nombreuses fabriques ou manufactures ont été oubliées sur ce relevé » (14). Un an plus tard, le ton a bien changé. Il est vrai que, cette fois, le Préfet s'adresse au ministre ! C'est presque un bulletin de victoire qu'il rédige : « Le nombre des fabriques qui figurent en 1840 sur le relevé dressé par M. le Directeur des Contributions directes ne s'élevait qu'à 62... Ce nombre a été porté sur le nouveau relevé à 195 » (15).

Au reste, que la liste des bulletins fût plus longue ne signifiait pas qu'elle fût sans lacune ! Instruit par la précédente expérience (16), le Préfet de La Coste avait bien, par l'arrêté du 23 novembre 1843, créé une commission spéciale de neuf membres, à désigner par la Société de Statistique de Marseille, qui superviserait les bulletins rédigés par les communes du premier arrondissement (17). L'enquête, en son premier stade, réveilla la méfiance ou la susceptibilité des manufacturiers. Un fabricant de savon, Daumas, refuse de remplir sa feuille de déclaration, ne comprenant pas « comment on avait pu lui faire demander ces ren-

(14) Ce blâme était pour le moins immérité, puisque, selon les ordres, le directeur n'avait relevé que les établissements de 20 ouvriers. En outre, il se justifie dans une lettre au préfet, le 17 octobre 1843 : « Il y en a peut-être (parmi les fabricants) d'imposés pour d'autres professions qu'ils exercent simultanément, et qui par ce motif ne sont inscrits au rôle que pour celle dont le droit fixe est le plus élevé, ainsi que la loi le veut : et ceux-là, je ne peux les connaître », A.d.M. M¹² 23.

De fait, nous avons déjà cité François Rozan qui possédait trois verreries : à la Madrague-de-la-Ville (Saint-Louis), à Gémenos et à Peypin.

Dans un « Etat général des fabricants et manufacturiers exerçant à Marseille et dans sa banlieue », document datant très probablement de 1845, on peut voir que Auguste Payen est imposé comme fabricant de savon (deux fabriques lui appartiennent : l'une située au n° 6 de la rue Sainte-Elisabeth et la seconde au n° 5 de la rue Rougé), mais il est en outre propriétaire de trois raffineries de soufre (au Grand-Chemin d'Aix, n° 28 à 30, à la rue Joliette, n° 5-7, et au cours Lieutaud, n° 8). — Honoré Arnauv possède deux savonneries. — Gallinier père et fils ont trois ateliers de marbrerie. — Charles Peragallo a une fabrique d'acide sulfurique à la rue Sainte-Victoire, n° 10, mais il est imposé pour celle, plus importante, qu'il possède à Septèmes. Arch. Mun. Mars. 22 F 5.

(15) Minute de la lettre du préfet au ministre, 31 oct. 1844, A.d.M. M¹² 23.

(16) L'administration, semble-t-il, avait fait son possible. Le maire de Gémenos avait, sans succès, voulu recenser la papeterie Ancey et C^{ie} ; celui de Peypin, la verrerie de Rozan. Or, ces deux établissements n'étaient pas désignés sur le relevé du directeur des Contributions directes de Marseille.

De son côté, le préfet avait sollicité, le 13 juin 1840, l'aide de la Chambre de Commerce. Celle-ci s'était refusée, le 21 juillet, prétextant que la Mairie « possède à cet égard des données précises », A.d.M. M¹² 23.

(17) La majeure partie de l'industrie des B.-du-Rh. se concentrant à Marseille et dans le 1^{er} arrondissement, cette création d'une commission spéciale était d'une utilité incontestable.

Le 19 décembre 1843, la Société de Statistique annonça au préfet la composition de la Commission spéciale : « MM. Matheron, président ; Loubon, vice-président ; P.-M. Roux, secrétaire perpétuel ; Beuf, trésorier ; Dieuset, Faure du Rif et de Villeneuve, membres actifs », A.d.M. M¹² 23.

seignements par la police, tandis que l'autorité aurait pu être satisfaite d'une manière précise par la Chambre de Commerce, par MM. les Courtiers de Commerce et les Prud'hommes ». Conciliant, il accepta tout de même de donner verbalement les renseignements demandés (18). De cet accommodement entre les principes et la crainte de sanctions possibles de la part des autorités, beaucoup de manufacturiers ne voulurent pas ! Témoin, ce rapport du maire de Marseille au préfet, le 27 décembre 1843 : « Beaucoup de fabricants... ont montré la plus grande déférence... Mais les autres, et malheureusement c'est le plus grand nombre, n'ont pas compris ou n'ont pas voulu comprendre le but de ce travail. Ils ont, en général, attribué les investigations de l'autorité à un esprit de fiscalité ; de là, la diminution du chiffre des produits manufacturés dont la valeur me paraît être restée bien souvent au-dessous de la vérité. Il est des fabricants qui ont refusé de fournir d'autres documents que ceux de 1841 ; quelques-uns même, en très petit nombre il est vrai, n'ont voulu en donner d'aucune espèce » (19).

Pour remédier à cette situation délicate, la commission spéciale de la Société de Statistique n'avait pas épargné sa peine. Les documents que vous nous avez envoyés, faisait-elle savoir au préfet, le 29 janvier 1844, sont « incomplets ou ne présentent la plupart que des chiffres inexacts. Il y a donc lieu à dresser de nouveaux tableaux et à refaire plusieurs de ceux que vous avez adressés à notre société » (20). Elle demande donc des bulletins en blanc. Elle se plaint discrètement des lenteurs de l'Administration départementale : « Pour la fabrication du savon seulement, il nous manque les bulletins de 10 fabriques » (21). Elle révisé et modifie les premières déclarations ; parfois même, elle marque son accord : « Les renseignements que nous avons pu nous procurer diffèrent peu de ceux que contient l'état renvoyé » (22). Elle étend le recensement à de nouveaux ateliers. En voici un exemple tiré de sa correspondance avec la préfecture : « D'après l'excellent ouvrage de M. Jullany sur le commerce de Marseille (1842), la chapellerie occupait, en 1789, 800 ouvriers et 400 ouvrières. Le nombre des fabriques était d'environ 60... Cette industrie a perdu beaucoup de son importance. Les états envoyés par M. le Préfet ne mentionnent que 5 fabriques. Marseille en compte pourtant une trentaine qui peuvent occuper de

(18) Cette déclaration, transcrite sur le bulletin par le commissaire du quartier, est datée du 16 décembre 1843. La fabrique de savon, sous la raison sociale : Esprit Alléon et Daumas, était située au n° 3 de la rue Neuve-Sainte-Catherine, Arch. Mun. Mars. 22 F 5.

(19) Ce rapport ajoutait : « Les états que j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli comprennent 26 genres d'industrie... (pour) 124 fabriques.

« Parmi les fabriques mentionnées dans le dernier état que vous m'avez adressé le 13 novembre dernier, il y a en deux qui se trouvent fermées...

« Quelques autres fabriques portées dans le même état ne m'ont pas paru avoir assez d'importance pour figurer dans le travail », A.d.M. M¹² 23.

(20) *Ibid.*

(21) 11 mars 1844, lettre du président de la Société de Statistique au préfet, *ibid.*

(22) Cette remarque, sous une forme à peine différente, se trouve également, dans le même dossier « T — Chapelleries » : « Les renseignements donnés par ces fabricants sont d'accord avec ceux que nous avons obtenus d'une autre source », A.d.M. M¹² 23.

5 à 600 ouvriers. Sur ce nombre de fabriques, il en est 12 qui paraissent avoir assez d'importance pour figurer sur la Statistique industrielle de la France » (23). Renseignements précieux, somme toute : la chapellerie totalise 30 ateliers qui peuvent, en période de plein emploi, occuper 5 à 600 ouvriers ; tout comme le préfet et le maire, la Société de Statistique en est pourtant réduite à recenser des ateliers de 4 ouvriers. La chapellerie marseillaise est dans un véritable état de langueur avec ses 12 ateliers principaux, ses 177 ouvriers et une production d'environ 750.000 francs.

P. Masson, dans l'*Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, reproche à la Statistique générale de la France l'insuffisance des chiffres qui provient, affirme-t-il, « de nombreuses et grossières omissions. Elle omet par exemple les carrières de pierres du département, sauf celles de Cassis, les chantiers de constructions navales de Marseille et de La Ciotat, les fabriques de chapeaux, celles de chaussures ; elle donne des chiffres insuffisants pour les minoteries à vapeur ou les fabriques de pâtes alimentaires, etc. » (24).

Il ne faut certainement pas en attribuer la faute au ministre (25). Le 15 septembre 1844, il recommande à la sollicitude du préfet « la recherche des industries, qui auraient pu échapper à la première investigation, telles que les carrières, les moulins à blé et les ateliers de construction » (26). Le 24 mai 1846, le même ministre de l'Agriculture et du Commerce réclame les bulletins concernant les brasseries. Quelques mois plus tard, il désire qu'on accélère « l'envoi des tableaux complémentaires » (27). Ces tableaux, précise-t-il dans une lettre suivante, « doivent comprendre : les tulleries, poteries, faïenceries, distilleries, huilleries, chantiers de construction, imprimeries, lithographies et autres établissements omis » (28). Le préfet oriente les recherches, en désignant ces « autres établissements omis » : « Ces bulletins devraient comprendre les tulleries, poteries, faïenceries, distilleries, huilleries, horlogeries, bijouteries, chantiers de construction de bateaux et navires, pêches, saleries, imprimeries et lithographies » (29). Par ailleurs, on fait sérieusement les choses à Marseille : selon la filière établie, le directeur des Contributions directes dresse un nouvel état (30), l'envoie à la préfecture qui transmet aux communes ; enfin, la

(23) Document non daté, *ibid.*

(24) *Encyclopédie des B.-du-Rh.*, t. VIII, *Le Mouvement économique : Industrie*, chap. IV, p. 111.

(25) N'est-il pas plaisant de constater que P. Masson, qui semble avoir ignoré la série M¹², rejoint exactement les préoccupations et insistances ministérielles ?

(26) A.d.M. M¹² 23.

(27) Lettre du 11 août 1846, *ibid.*

(28) Lettre au préfet, 31 août 1846, *ibid.*

(29) Minute de la lettre du préfet au directeur des Contributions directes, le 5 septembre 1846 ; des rappels, les 6 et 21 novembre de la même année. Le 12 mars 1847, un texte semblable est envoyé par le préfet au directeur des Contributions directes, aux deux sous-préfets et aux maires du 1^{er} arrondissement, A.d.M. M¹² 23.

(30) Le 22 mars 1847, le directeur des Contributions directes envoie au préfet « le relevé des renseignements statistiques que je viens de terminer pour la commune de Marseille ». Le même relevé, sans date, fut dressé pour les communes du 1^{er} arrondissement, *ibid.*

commission spéciale supervise les bulletins. Bref, on se presse si lentement que le ministre perd patience et lance cet avertissement comminatoire, le 9 mars 1847 : « Tous vos collègues ont satisfait depuis longtemps à cette demande, et des engagements formels pris avec les Chambres ne me permettent pas d'attendre plus longtemps les documents qui en sont l'objet. Si dans les premiers jours du mois prochain je ne les avais pas encore reçus, je serais obligé de passer outre et d'indiquer en tête du prochain volume de la Statistique de France que votre département est resté en lacune. » On fit telle diligence qu'avant la fin du délai le ministre exprimait sa satisfaction : « Je viens de recevoir la belle collection de bulletins industriels que vous m'avez adressée. » Enfin, on pouvait respirer ! Simple soupir de soulagement, car deux jours plus tard, nouveau refrain ministériel : « Je vous prie de hâter le dernier envoi, me réservant de vous demander les chiffres qui pourraient exiger quelques détails » (31).

Le véritable reproche que l'on peut, à mon sens, adresser à la Statistique industrielle de la France, c'est de ne pas avoir observé la prescription n° 15 que Cunin-Gridaine avait fixée en 1839 : « M'adresser le plus tôt possible la collection des bulletins, complète et sans lacune. »

Après un faux départ en 1839-1840, l'enquête démarra à la fin de 1843. Au début de 1844, le ministre donne cette recommandation savoureuse : « Je préférerais que vous y missiez un mois de plus et qu'elle ne laissât ni lacune dans les bulletins, ni évaluations défectueuses, ni établissements omis » (32). On y mit un mois de plus et bien davantage, puisque, huit ans plus tard, le 19 janvier 1852, le préfet de Suleau n'en a pas fini avec les recherches : « Vous m'informez qu'il existe dans les bulletins de l'industrie qui ont été adressés à votre ministère en 1844 une lacune concernant les moulins à céréales, et vous m'invitez à vous adresser, pour la remplir, une copie du travail supplémentaire qui pourrait exister à ce sujet dans mes bureaux ; on va faire dresser immédiatement une statistique de ces établissements » (33).

Cette enquête dura donc 12 ans : officiellement et presque mathématiquement, elle traduit la physionomie industrielle de la France en 1845. En réalité, on s'est basé sur des documents de 1843-1844 et certaines fabrications ont dû être recensées entre les années 1847 et 1852 !

Qui ne sait qu'en cette moitié du XIX^e siècle, il y a une forte poussée d'industrialisation ? Avec l'introduction de la machine à vapeur, certains secteurs se développent incroyablement d'une année à l'autre. Marseille n'échappait point à cette fièvre : hulleries et minoteries nous en fournissent une preuve. A la fin de 1842, on y comptait 26 hulleries, on en construisait 10 nouvelles : 2 de minime importance étaient d'antiques « moulins à sang » (mus par des chevaux), 14 étaient mues par des chutes d'eau, on prévoyait que les 20 autres seraient bien-

(31) Lettres des 7 et 9 avril 1847, *ibid.*

(32) Lettre ministérielle du 15 février 1844, *ibid.*

(33) Minute de cette lettre, A.d.M. M¹² 23.

tôt équipées de machines à vapeur (34). Quant aux minoteries à vapeur, Marseille en possédait 3 en 1838, 6 en 1840. Quel prodigieux bond accompli au cours des années suivantes ! Le 4 décembre 1845, Chambovet fils pouvait affirmer devant la Société de Statistique, non sans quelque exagération : « Aujourd'hui 44 huilleries et plus de 30 minoteries existent parmi nous, ayant coûté des millions et faisant vivre des milliers d'ouvriers » (35).

A la même époque, et cela explique en partie les omissions de la Statistique industrielle de la France, certaines branches de l'industrie des Bouches-du-Rhône éprouvaient de fortes difficultés : nous avons signalé la décadence de la chapellerie ; rappelons que les chantiers de constructions navales de Marseille (et de La Ciotat) avaient perdu leur belle activité : « De 1838 à 1844, les constructions annuelles sont descendues à 4 navires ; le chiffre des bâtiments radoubés s'est, à la vérité, légèrement accru ; ce qui n'a pas empêché le nombre des ouvriers de diminuer... De 1850 à 1860, l'industrie parut se relever un moment » (36).

En conclusion : au regret de savoir que cette enquête interminable a dû empêcher des recensements plus exacts et plus rapides, s'ajoute celui de ne trouver aujourd'hui dans les archives municipales ou départementales qu'un fouillis de bulletins sans date. Malheureusement, le chercheur d'aujourd'hui n'a plus, comme le ministre de 1844, la possibilité de recourir aux lumières du préfet et d'en recevoir une réponse dans le genre de celle-ci : « Il résulte des renseignements fournis par M. le Maire de Marseille que les deux bulletins ont été dressés pour le même établissement (raffinerie de sucre) qui appartenait, il y a quelques années, au sieur François Roux et qui appartient aujourd'hui à MM. Roux et Bernabo. L'un de ces bulletins (n° 1) fait partie de la statistique de 1841 ; l'autre (n° 2) de celle de 1844 » (37).

Finalement, ce n'est pas sans un brin d'ironie que l'on relit cette phrase ministérielle : « Vous savez que ce travail est destiné à servir de modèle aux pays voisins qui en attendent la publication et qu'il serait très fâcheux que, par des erreurs de détail, il restât au-dessous de la supériorité obtenue jusqu'à présent dans les opérations statistiques de l'administration » (38). Reconnaissons-le de bonne grâce, tout ce travail achevé a une certaine valeur, une valeur certaine de modèle. On comprendra tout de même, à la suite de l'*Encyclopédie des Bouches-du-Rhône*, qu'il ne faille accepter ses données qu'avec une extrême circonspection.

J. A. LORENT.
O.M.I.

(34) J. Julliany, *Essai sur le commerce de Marseille*, t. III, p. 304.

(35) Chambovet (fils), *de l'industrie mécanique en général et de celle de la Provence en particulier*, dans *Répert. des Travaux de la Société de Statistique de Marseille*, t. 9 (1846), p. 128.

(36) Jh. Mathieu, *Marseille, statistique et histoire*, p. 216.

(37) Minute de la réponse du préfet, 30 décembre 1844, A.d.M. M¹² 23.

(38) Lettre ministérielle du 15 février 1844, *ibid.*